



Paris, le 20 mars 2025

Communiqué de presse

Les 15 organisations des filières bâtiment et déchets entendues par le gouvernement sur la complexité de la mise en œuvre de la REP PMCB et l'urgence d'engager une nouvelle concertation

L'appel des filières « bâtiment » et « déchets », réunies en un collectif de 15 organisations professionnelles, a été entendu. La ministre de la Transition Ecologique, Agnès Pannier-Runacher, a annoncé dans un [communiqué](#) du 20 mars, l'officialisation d'un moratoire de la REP PMCB (REP Bâtiment). Il fige certaines dispositions prévues à partir de 2025, le temps de revoir collectivement les principes du dispositif et "sa mise en œuvre compliquée".

Les 15 organisations professionnelles saluent cette décision et s'engagent à contribuer activement à cette « refondation de la REP PMCB ». Elles partagent les mêmes objectifs : recadrer le paramétrage du dispositif afin d'en assurer l'acceptabilité, la soutenabilité économique et la pérennité tout en maintenant le cap d'objectifs environnementaux ambitieux.